

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 005-050/08/BC

■ Réhabilitation du génie civil des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrede - Communes des Pennes Mirabeau et de Châteauneuf les Martigues - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DEASRVS 08/733/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° DPEA 9/270/CC du 26 mars 2007, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé les travaux sur les ouvrages d'eau potable et l'affectation des autorisations de programme correspondantes.

Les usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède sont des unités assez anciennes, dont les ouvrages de génie civil présentent des désordres qui sont apparus progressivement au cours du temps.

Ces désordres nécessitent des réhabilitations afin de pérenniser ces installations.

Pour l'usine de production d'eau potable des Giraudets, les points à reprendre concernés sont :

- Le réservoir de 450 m³ Nord,
- Le réservoir de 450 m³ Sud,
- Le réservoir de 400 m³ Nord,
- Le réservoir 400 m³ Sud,
- La voirie et l'escalier d'accès à l'usine rive gauche.

Pour l'usine de production d'eau potable de Valtrède les points à reprendre sont :

- Les support des filtres,
- Les flocculateurs /décanteurs,
- Les bâtiment d'ozonation et bâtiment d'exploitation.

Le marché est un marché simple à prix forfaitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation du lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics et l'approbation du dossier de consultation des entreprises correspondant.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération n° DPEA 9/270/CC du 26 mars 2007 du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvant l'affectation des autorisations de programme relatives aux travaux sur les ouvrages d'eau potable ;
- La délibération n° DPEA XXXXX du 8 février 2008 du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuvant l'affectation d'autorisations de programme relatives aux travaux sur les ouvrages d'eau potable.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine est amenée à lancer un appel d'offres ouvert pour la réhabilitation du génie civil des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics relatif à la réhabilitation du génie civil des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

Article 3 :

Le marché est un marché simple à prix forfaitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics. La durée du marché est de 12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau - Nature 231511 - Sous-politique F150 – Opération n° 2006/00112.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN